DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS MAIRIE 616, rue Principale 62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2015

L'an deux mille quinze et le huit juin, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents: Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, MOREL Guillaume, BOUCHEZ Christèle, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, DERAEDT Didier, MESER Delphine, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne

Absents représentés :

CAMUS Lydie par MESER Delphine

BLANQUART Alain par ALBA Jocelyne

Secrétaire de séance :

M. POTTIEZ Bruno

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

Il avait été demandé suite à la dernière réunion de Conseil Municipal que soit mentionné l'idée d'une mise en place, par la commune, d'un accueil des enfants de 2 ans (crèche, jardin d'éveil...). M. le Maire explique que ce sujet va être vu au cours de cette réunion.

Un conseiller trouve dommage que les comptes rendus des conseils municipaux n'apparaissent plus dans la presse, il lui est répondu qu'ils sont sur le site internet de la commune et également au panneau d'affichage extérieur de la Mairie.

FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MARCEL PAGNOL

Suite à l'annonce, en mars dernier d'un projet de fermeture d'un poste élémentaire à l'école Marcel Pagnol, l'équipe pédagogique, M. le Maire et l'Adjointe aux affaires scolaires ont rencontré l'Inspecteur d'Académie, il en ressort que la décision de fermeture sera prise le 26 juin. Les enfants de 2 ans devant faire leur rentrée en Toute Petite Section (6 en septembre et 7 en janvier) pourraient ne pas être accueillis à la rentrée prochaine. L'Adjointe aux affaires scolaires a étudié la possibilité de créer un espace d'accueil pour ces 13 enfants concernés : crèche, jardin d'éveil...ouvert le matin uniquement et géré par la commune. Il est posé la question du devenir des assistantes maternelles dans le cas de la création d'un tel espace. A cette question est répondu que de toute manière si les enfants avaient été accueillis à l'école, ils n'auraient pas été non plus chez l'assistante maternelle au matin. En conclusion il s'avère que la commune n'a pas ni les moyens financiers et matériels. Il est quand même demandé qu'en attendant la réunion de Conseil d'Ecole du 25 juin prochain, d'autres renseignements soient pris. En attendant, les parents des 13 enfants concernés seront invités à une réunion pour leur expliquer la situation. La date est fixée au 16 juin à 18h30 en mairie. Un conseiller s'étonne que la commission des affaires scolaires n'ait jamais été réunie à ce sujet.

DEMANDE DE SUBVENTION

Des travaux de réfection de voirie de la rue de la Motte du Mouline vont être réalisés. L'estimation prévisionnelle de mars 2015 est de 251 142€ HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour des demandes de subvention auprès de la sous-préfecture au titre de la DETR (environ 20% du montant HT) et de la MDAD au titre de l'Aide à la Voirie Communale (environ 40% du montant HT plafonnée à 15 000€).

L'adjoint en charge de ce dossier explique au conseil municipal que lors de la réunion d'information sur ces travaux, il a été demandé, par des habitants de la rue, un plateau surélevé supplémentaire.

PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Par délibération n°475-14 en date du 10 octobre 2014, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation pour la réalisation du zonage d'assainissement des communes de Campagne lez Wardrecques et Wardrecques. V2R a établi un projet de zonage d'assainissement des 2 communes, l'objectif étant d'opérer un choix réfléchi compte tenu des caractéristiques géographiques des secteurs actuellement non desservis et des coûts respectifs des solutions envisageables. Il est ainsi proposé de classer la quasi-totalité des 2 communes en zone d'assainissement collectif, à l'exception des écarts. Les secteurs actuellement non desservis par un réseau d'assainissement collectif, et classé en zonage collectif sont les suivants : rue Baude et une partie de la rue de la Motte du Moulin à Campagne lez Wardrecques, rue d'Haverskerque à Wardrecques. Le projet de zonage des 2 communes a été validé par les Maires des communes concernées, le Conseil Municipal donne également son accord.

DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à l'envoi du budget à la Trésorerie, plusieurs anomalies sont apparues. Il nous est demandé d'effectuer des modifications d'imputations, il est précisé au Conseil Municipal qu'il n'y a aucun changement de montants, uniquement des changements d'imputations comptables.

≥ 21: - 210 890.50€ > 23 (2313): +210 890.50€ **>** 675-042 : - 36 900€ **>** 775 : -36 900€ > 21318-040: -36 900€ > 024: + 36 900€ **>** 1027 : - 118 767.57€ ▶ 10223 : + 1 000€ **>** 1328 : +15 000€ **>** 1318: +40 000€ ▶ 1326 : + 50 900€ ▶ 1323 : +11 867.57€

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

HORAIRES GARDERIE SCOLAIRE

Un parent d'élève demande la possibilité d'avancer l'horaire de la garderie du matin à 7h00 (au lieu de 7h30 actuellement). Elle en aurait besoin 2 ou 3 fois par semaine. Au vu de l'unique demande, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

TRAVAUX D'EXTENSION A L'ECOLE

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'extension de l'école Marcel Pagnol et à l'ouverture des plis suivi de l'analyse des offres du 28 mai 2015. Mme BERNARD Christine Architecte en charge du dossier demande au Conseil Municipal la validation des entreprises retenues.

Lot 1 Gros œuvre: Pavy 57 880 € HT

Lot 2 Charpente bois : Trolet 9 326.12 € HT

Lot 3 Etanchéité : Coexia Enveloppe 18 332.52€ HT

Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium : Robart 21 240.96€ HT + option stores 2 944€ HT

Lot 5 Carrelage / Faïences: Laine et Roger 22 761.98€ HT

Lot 6 Menuiseries intérieures Isolation / Platrerie : Blanpain 40 572.50€ HT

Lot 7 Electricité: Premiohm 11 902.65€ HT + option prise HDMI 372.07€ HT

Lot 8 Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire: Thermoclim Services 28 500€ HT

Lot 9 Equipements de cuisine : TEMPO 18 593.16€ HT

Lot 10 Peinture / Toile de verre : SPRD 3 656.20 € HT

Lot 11 VRD : Baude Billet 16 508.25€ HT

Soit un total de 249 275.08€ HT + 3316.07€ HT d'option (252 591.15€ HT)

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Le 7 mai 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la CASO à l'Agence Départementale d'Ingénierie. Il s'agit d'une opportunité de disposer d'une expertise supplémentaire en matière technique, juridique et financière pour les projets locaux dans les domaines de la voirie, de l'aménagement, de la construction et rénovation d'équipements publics, de l'eau, de l'archéologie préventive en phase diagnostic. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera réclamée aux communes. M. Michel PREVOST a été désigné comme représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence. La commune doit également désigner un représentant. Soit donner pouvoir à M. Michel PREVOST en tant que représentant de notre commune soit de désigner un conseiller municipal. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la désignation de M. Michel PREVOST comme représentant de la commune.

CENTRE DE LOISIRS DE RACQUINGHEM

M. le Maire explique à l'ensemble du Conseil que des travaux seront effectués dans l'école de Racquinghem durant les vacances d'été. Le CLSH se fera donc exceptionnellement cette année sur 3 sites: Racquinghem, Wardrecques et Campagne lez Wardrecques, et, l'accueil des enfants de moins de 6 ans ne pourra se faire. Concernant la commune, il s'agira du groupe des plus grands qui seront à la Salle Polyvalente. Des bus seront mis en place par Racquinghem pour le service de cantine qui s'effectue à la salle Jean Lefebvre. Notre commune doit également mettre à disposition du personnel communal pour la garderie du matin et du soir. Certains conseillers demandent si du fait de notre mise à disposition de local et de personnel communal notre participation financière habituelle en tant que commune partenaire sera revue. M. le Maire va se renseigner.

GROUPEMENT DE COMMANDES CONTROLE ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie est venu clarifier les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes. A ce titre, il s'agit annuellement de la vérification et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie comprenant les missions principales suivantes :

état des lieux (vérification de l'accessibilité et du niveau de performance de l'appareil...), visite annuelle du parc (entretien courant...), rapport de visite, remplacement des poteaux sur demande de la collectivité. Afin d'accompagner les communes dans ces opérations de contrôle et de maintenance leur permettant de respecter la réglementation en vigueur et dans une logique de mutualisation des moyens, la CASO a souhaité, lors de sa séance du 30 avril du bureau communautaire, qu'un groupement de commande soit constitué en la matière. Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes concernées. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au groupement de commandes, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tous les documents s'y afférent, accepte que la ville de St-Omer soit désignée comme ordonnateur du groupement et autorise M. le Maire de St-Omer à signer le marché.

POINT SUR LA FETE COMMUNALE

L'adjointe aux fêtes rappelle aux conseillers présents le programme de la ducasse, et que leur présence est souhaitée.

Est également évoqué le départ en retraite de la gérante du Café des Sports et du devenir de la licence IV.

DIVERS

- Une association de sauvegarde de l'Eglise St Martin a été créée dernièrement. Cette association se nomme Saint Martin Campagne lez Wardrecques et sollicite de la part du Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de 250€. A 14 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Lors de l'élaboration du budget, il a été voté le recours à un emprunt de 150 000€. Les taux en vigueur à l'époque ayant changés, c'est aujourd'hui le Crédit Agricole qui offre un taux plus intéressant. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition d'un emprunt de 150 000€ remboursable en 15 ans, échéance trimestrielle au taux de 1.69%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance,

Bruno POTTIEZ

Gilles THOREL

e Maire.